

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 9 avril 2024

**N° VA\_DEL2024\_29**

**Objet : Autorisation à signer un marché - rénovations de toitures**

L'an deux mille vingt-quatre, le 09 avril à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Alexis VLANDAS, ayant donné pouvoir à Nathalie PICQUOT, Jean-Michel MOLLE, ayant donné pouvoir à Sylvain ESTAGER, Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Mariam DEDEKEN, ayant donné pouvoir à Farid OUKAID, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Gérard CAUDRON, Claudine REGULSKI, ayant donné pouvoir à Fabien DELECROIX, Dominique GUERIN étant absent, André LAURENT étant excusé.

Dans le cadre de sa politique de rénovation en profondeur de la ville et de ses quartiers, de préservation de son patrimoine, de sa mise en conformité, de la maîtrise de l'énergie et des évolutions des besoins, la Ville de Villeneuve d'Ascq programme chaque année la rénovation des étanchéités et des couvertures d'une série de ces bâtiments.

Les rénovations projetées ont pour objectif de :

- Pérenniser et préserver le patrimoine de la ville
- Mettre à niveau les couverts du bâtiment
- Maîtriser l'énergie
- Améliorer le confort thermique du bâtiment avec une isolation renforcée

Les travaux de rénovations des toitures intègrent également l'utilisation de matériaux répondant aux critères de Haute Qualité Environnementale, tant dans leur fabrication, que dans leur mise en œuvre, leur entretien et leur devenir dans le temps.

Il convient donc de lancer un marché de travaux de rénovation des toitures constitué de plusieurs lots.

La consultation fera l'objet d'une procédure adaptée conformément à l'article R. 2123-1 1° du code de la commande publique.

Le marché est alloté selon la décomposition suivante :

| <b>Lots</b> | <b>Description</b>                                                                                    | <b>Montant estimatif</b> |
|-------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|
| 1           | Rénovation des étanchéités de la Bibliothèque/Centre de Documentation (BCD) du groupe scolaire CHOPIN | 380 000 € TTC            |
| 2           | Rénovation des étanchéités de la maternelle Saint Exupéry                                             | 500 000 € TTC            |
| 3           | Rénovation des toitures et des étanchéités de                                                         |                          |

|              |                                                                             |                        |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------|------------------------|
|              | la maternelle TAINÉ                                                         | 850 000 € TTC          |
| 4            | Rénovation de la couverture du centre d'accueil de loisirs (CAL) Boris-Vian | 65 000 € TTC           |
| 5            | Rénovation de la couverture du logement de concierge Serres Marchenelles.   | 50 000 € TTC           |
| <b>TOTAL</b> |                                                                             | <b>1 845 000 € TTC</b> |

Les critères de jugements des offres seront les suivantes une fois validés par la commission des marchés (date prévisionnelle le 4 avril 2024) :

- Prix : **50%**
- Valeur Technique : **50%**
  - **Qualification des moyens humains dédiés et du matériel dédié au chantier : 10 %**
    - Attestation des moyens humains reprenant la spécialisation et la qualification du personnel dédié à ce chantier par type de tâche.
    - Attestation des moyens matériels mobilisés pour ce chantier par type de tâche y compris la nature de l'échafaudage (mobile, fixe...).
  - **Méthodologie, organisation et optimisation du chantier : 30 %**
    - Planning détaillé mentionnant la durée d'exécution, le nombre d'ouvriers et le type de matériel mobilisés pour chaque tâche.
    - Mémoire technique sur **la méthodologie particulière d'intervention et l'organisation** du chantier proposées par l'entreprise pour les travaux à réaliser avec les points suivants :
    - Prise en compte du site et des contraintes (accès, site occupé...).
    - Optimisation de l'ordonnancement entre la dépose de l'ancienne couverture, et la pose de la nouvelle couverture.
    - La mise hors d'eau rapide afin de préserver les ouvrages existants.
    - Mettre en place des mesures de protections collectives adéquates et leur maintien pendant la durée du chantier. (Le type d'échafaudage, les engins de levage, les nacelles...).
    - L'optimisation des délais d'approvisionnement et de pose pour tenir compte.
    - Désignation d'un responsable du suivi du planning.
    -
  - **Qualité technique et environnementale des matériaux : 10 %**

Fiches techniques et fiches FDES des matériaux (qualité des isolants, performance thermique, qualité des matériaux de la toiture...) à mettre en œuvre.

**Après avis de la Commission n°1 Finances, économie, ressources humaines, moyens généraux, emploi, commerce, achats du lundi 25 mars 2024, Il est proposé aux membres du conseil :**

- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux de rénovation des couvertures conformément à la décision qui sera rendue par la commission des marchés qui se tiendra au mois de mai ou juin 2024 ;
- de s'engager à inscrire les crédits nécessaires pour les budgets à venir ;
- d'imputer les dépenses aux comptes correspondants dans la limite des crédits budgétaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le vendredi 12 avril 2024 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20240409-202456-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 11 avril 2024